



Lombez, le 08 février 2024

MODIFICATION du PLAN LOCAL d'URBANISME

CERTIFICAT d'AFFICHAGE

Je soussigné Jean-Pierre COT, Maire de LOMBEZ, atteste que l'avis d'enquête publique relatif à la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Lombez a fait l'objet d'un affichage, à compter du 08 février 2024 :

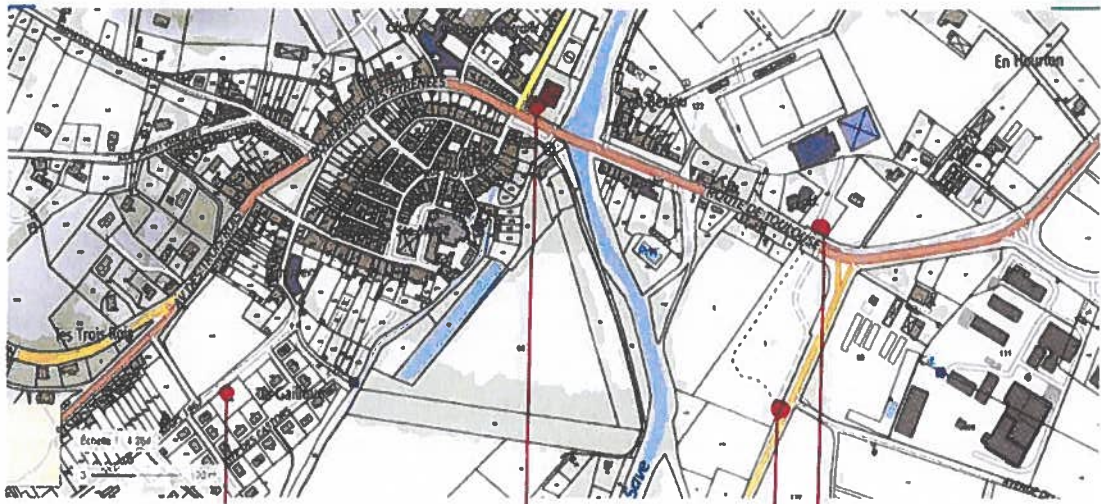
- dans la vitrine extérieure de la mairie de Lombez
- et sur les 15 panneaux implantés sur le territoire communal (voir liste ci-jointe)

Le Maire,
Jean-Pierre COT





1. « Barbet », aire en bordure de la RD 632
2. « Braguette » Route d'Espaon , aire containers ordures ménagères en bordure de la RD 537
3. « Au Pirou », aire containers ordures ménagères en bordure de la RD 632
4. « Anneto » route de Saramon RD 632
5. Chemin de Montarus, aire containers ordures ménagères en bordure de la VC n° 3
6. « Bassières de Bas» route de Montadet, intersection RD n°202 et VC119
7. « L'Angéliac », route de Samatan RD n°39, à l'entrée du « hameau de l'Angéliac »
8. « Canteloup » route de Puylausic, en bordure de la RD n°626, à l'entrée du « lotissement Canteloup »
9. « La Ramondère », sur l'espace vert situé près de « Weldom » derrière le rond-point
10. « La Ramondère » près de la ferme de la Ramondère
11. Route de Vignolles, intersection VC n°1 et VC n°111 et rue des Sarrades
12. « Cité Les Castors », aire de jeux
13. Mairie, 1 place de l'hôtel de ville
14. « Esplanade de la Grangette », sortie sur RD 626/Avenue Docteur Joseph Raynaud
15. Route de Toulouse, à l'entrée du parking de la gendarmerie sur RD 626

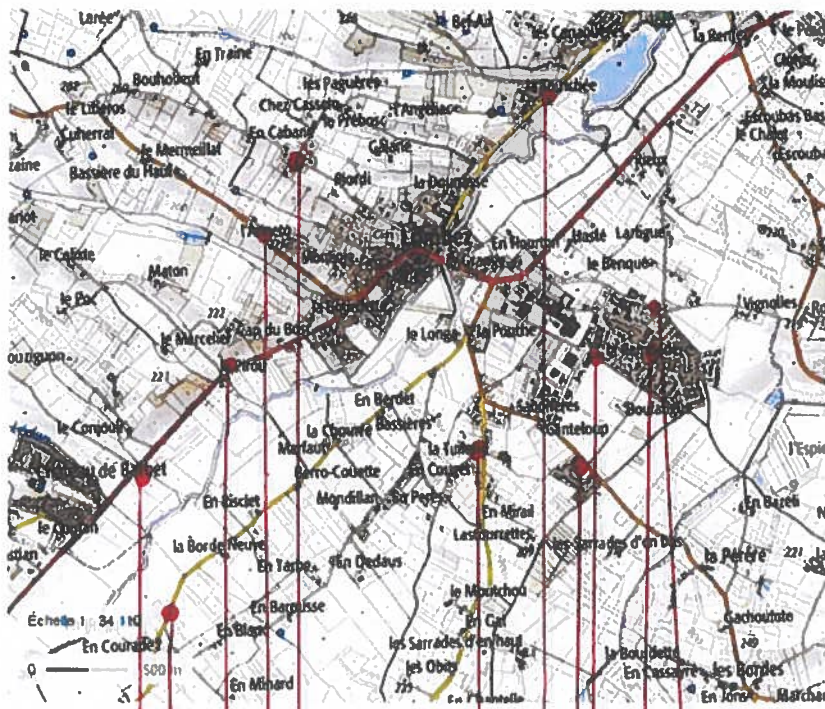


12

13

14

15



1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11